



Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux  
Schwanengasse 12, 3011 Berne

# Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

0093-03273

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014 nous confirmons que le produit de construction

**graves non-traitées**

produit par ou pour

**FAMSA**

et fabriqué dans l'usine de production

**Massongex**

est soumis à un contrôle interne de production. Le contrôle interne de production est maintenu et adéquat.

Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

**SN EN 13285:2021**

sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 20 janvier 2009 et demeure valide tant que ni la norme, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrications dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, 16 novembre 2022

Martin Weder  
Directeur

Volker Wetzig  
Responsable bureau de  
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet [www.sugb.ch](http://www.sugb.ch)





Notified Body No. 2115

**Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux**  
Schwanengasse 12, 3011 Berne

# Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

**2115-CPR-02574**

Conformément au Règlement 305/2011 (EU) du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

**granulats pour des graves non-traitées**

produit par ou pour

**FAMSA**

et fabriqué dans l'usine de production

**Massongex**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée

**EN 13242:2002 + A1:2007**

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 20 janvier 2009 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de la fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, le 21 novembre 2019

Martin Weder  
Directeur

Volker Wetzig  
Responsable bureau de  
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet [www.sugb.ch](http://www.sugb.ch).

